

Justificatif généré le 23/05/2024

Support de parution :



Actu-Juridique.fr

Date de parution : 23/05/2024
Département : (93) Seine-Saint-Denis (93)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/19301567074628-2022J00119_2024-05-07
N° d'annonce : 19301567074628-2022J00119_2024-05-07

RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

EXTRAIT DE JUGEMENT - JUGEMENT D'INTERDICTION DE GÉRER
JUGEMENT EN DATE DU 07 MAI 2024

FB

Siège social : 111 Avenue Victor Hugo, 93300 Aubervilliers

833972680 R.C.S. Paris

Activité : travaux de revêtement des sols et des murs

Greffé du tribunal de Bobigny. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Mme Ozge TOPLU pour une durée de 6 ans.